

COVID-19

Point de presse de Legault 18 mars 2020 - Femmes enceintes

Recommandations de l'INSPQ

Dans le contexte actuel d'investigation précoce des cas, de confinement et d'absence de transmission communautaire décrétée par nos autorités nationales de santé publique :

Nous recommandons, et ce, pour toute la durée de la grossesse, d'affecter immédiatement les travailleuses de manière à éliminer :

- La présence dans un même local (chambre, salle de traitement, etc.) avec les personnes sous investigation ou les cas probables ou confirmés de COVID-19;
- Les soins, les prélèvements, les examens médicaux, les examens paracliniques et les traitements des personnes sous investigation ou cas probables ou confirmés de COVID-19;
- Le transport des personnes sous investigation ou cas probables ou confirmés de COVID-19;
- Les tâches reliées au nettoyage et à la désinfection de l'environnement, du matériel et des effets personnels ayant été en contact avec une personne sous investigation, un cas probable ou confirmé de COVID-19;
- La gestion des dépouilles qui étaient des personnes sous investigation ou des cas probables ou confirmés de COVID-19;
- Les contacts, soins ou traitements des personnes sous investigation ou cas probables ou confirmés de COVID-19 en confinement au domicile ou en hébergement;
- Toutes tâches dans les secteurs ou les établissements déclarés en isolement pour la COVID-19 par les autorités de l'établissement concerné.

Position SQ à l'heure actuelle :

Aucune autre recommandation en regard du programme *Maternité sans danger* de la CNESST n'est recommandée actuellement pour les autres tâches effectuées par des travailleuses enceintes en milieux de soins en regard du COVID-19, toujours, dans le contexte où aucune transmission communautaire n'est décrétée par nos autorités de santé publique.

Ces recommandations pour les travailleuses enceintes sont sujettes à changement lorsque les données épidémiologiques ou cliniques justifieront une mise à jour.